

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 24 JUIN 2022 À 18 h 30**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de juin, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos-les-Bains se sont réunis dans à la Salle du conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Yves ROSAZZA, Maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués en date du 17 juin 2022.

Étaient présents :

Jean-Yves ROSAZZA, Maire,
Thierry ROSSIGNOL - Catherine BRISSET - Pascal CHAUVET - Aude GALLANT -
Roger TREUTENAËRE - Martine DUFOURG -- Sylvie ETCHEBER - Éric COIGNAT, Adjoints
au Maire,
Jean-François GARRIC -- Audrey BRIZARD-TOYES - Nicolas BONNAT - Isabelle PETIT,
Conseillers Délégués
Sylvie MINVIELLE - Maryse BIGOT - Jean-Marie DUCAMIN -- Bernard LAHAYE -
Isabelle GSELL - Valérie CHAUVET - Jean-Luc EMANUELE - Mathieu DULAC -
Sandrine LORRILOUX - Jean-François GUINANT - Alain ROSSIGNOL, Conseillers
Municipaux formant les membres en exercice.

Étaient absents excusés ou représentés :

Nicolas GALAUP a donné procuration à Jean-Marie DUCAMIN
Karen BRUDY a donné procuration à Isabelle GSELL
Jean-Philippe BOUDARD a donné procuration à Bernard LAHAYE
Jean-Marie GIRAULT a donné procuration à Thierry ROSSIGNOL
Inès CASSISA a donné procuration à Mathieu DULAC
Catherine ROUX
Pierre-Emmanuel RAUX a donné procuration à Sylvie MINVIELLE
Anne-Catherine BAC a donné procuration à Audrey BRIZARD-TOYES
Élodie DELAPORTE a donné procuration à Jean-Yves ROSAZZA

Secrétaire de séance :

Jean-Luc Emanuele

Objet :

Délibération 2022-078
Tarifs de l'école de musique à compter du 1^{er} septembre 2022

TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE
À compter du 1^{er} septembre 2022

Martine DUFOURG, Adjointe au Maire, expose :

« Mes chers collègues,

Durant la période scolaire 2021-2022 l'École Municipale de Musique a accueilli dans ses locaux situés Place de l'Étoile, 163 élèves (100 enfants et 63 adultes) dont 153 Andernosiens et 10 extérieurs. Elle compte 11 disciplines proposées par 11 enseignants.

Il est proposé de reconduire, pour l'année 2022-2023 la tarification en cours.

Le tableau des droits d'inscription et des tarifs s'établit ainsi :

- Cotisation annuelle:

Elle est payable en 10 mensualités, de septembre à juin.

Son paiement ne pourra être suspendu que sur présentation d'un certificat médical ou dans le cas d'un déménagement hors de la commune dont la distance devra être supérieure à 40 kms.

- Droits d'inscription: 120 € par Andernosien - 162 € par personne extérieure :
 Paiement en 3 fois sur les mois de septembre – octobre – novembre.

Une dégressivité tarifaire de 20% est appliquée sur les droits d'inscription à partir du 2^{ème} enfant.

| | Résidant à Andernos les Bains | | Résidant à l'extérieur de la commune | |
|------------------------------|--|-------|--|--------|
| Élève | Enfants | | Enfants | |
| | Éveil musical | 184 € | Éveil musical | 355 € |
| | Instrument et solfège | 364 € | Instrument et solfège | 708 € |
| | Ateliers : musique assistée par ordinateur ou instrument | 184 € | Ateliers : musique assistée par ordinateur ou instrument | 355 € |
| | Adultes | | Adultes | |
| | Instrument seul | 259 € | Instrument seul | 540 € |
| | Instrument et solfège | 563 € | Instrument et solfège | 1064 € |
| | Ateliers : musique assistée par ordinateur ou instrument | 259 € | Ateliers : musique assistée par ordinateur ou instrument | 540 € |
| Élève adhérent de l'Harmonie | Enfants | | Enfants | |
| | Instrument et solfège | 313 € | Instrument et solfège | 570 € |
| | Adultes | | Adultes | |
| | Instrument | 200 € | Instrument | 388 € |
| | Instrument et solfège | 445 € | Instrument et solfège | 777 € |

Accusé de réception en préfecture
 033-213300056-20220624-2022-078-DE
 Date de télétransmission : 30/06/2022
 Date de réception préfecture : 30/06/2022

Hôtel de Ville

Dans le cas d'une inscription en cours d'année, les frais d'inscription sont alors calculés au nombre de trimestres, à savoir :

- Inscription entre septembre et décembre : 120€ (ALB) ou 162€ (hors ALB) payable en 3 fois
- Inscription entre janvier et mars : 80€ (ALB) ou 108€ (hors ALB) payable en 2 fois
- Inscription entre avril et juin : 40€ (ALB) ou 54€ (hors ALB) payable en 1 fois

Les tarifs des leçons sont quant à eux calculés au prorata du nombre de mois restants sur l'année en cours.

Je vous remercie de bien vouloir approuver les dispositions ci-dessus. »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants présents ou représentés :
APPROUVE les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,
En mairie, le 24 juin 2022
Le Maire



Jean-Yves ROSAZZA

Hôtel de Ville